

Votre parti est-il prêt à :		si OUI, comment ?	si NON, pourquoi ?
Réviser avant 2020 les objectifs du Paquet énergie-climat 2030, afin de les mettre en phase avec les engagements de l'Accord de Paris en réduisant les émissions de gaz à effet de serre de 55% d'ici 2030 et 100% d'ici 2050.	UE	L'Union européenne a adopté une feuille de route visant à décarboner l'Europe. Le Cadre énergie-climat 2030 prévoit 3 grands objectifs : réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % (par rapport aux niveaux de 1990); porter la part des énergies renouvelables à au moins 27 %; améliorer l'efficacité énergétique d'au moins 27 %. Le MR a porté ces ambitions à un seuil plus élevé à savoir : Une réduction contraignante des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 55% (année de référence 1990) ; Un objectif contraignant pour l'Union Européenne de 32% de sources d'énergies renouvelables ; Un objectif indicatif d'au moins 32.5% pour 2030 pour améliorer l'efficacité énergétique et une obligation de réaliser jusqu'en 2030 des économies d'énergie annuelles de 0.8%	
Adopter un plan pluriannuel d'investissement européen de minimum 1 000 milliards EUR sur 5 ans pour la transition énergétique européenne, afin de réduire la dépendance énergétique de l'UE et de tendre progressivement vers 100% d'énergies renouvelables à l'horizon 2050.	UE	C'est l'idée de l'économiste Larroutourou. Nous sommes en faveur de la mise en place d'une banque du climat qui financerait des prêts à taux zéro. Chaque État membre recevrait une enveloppe de prêts à taux zéro de 2% de son PIB pendant trente ans. La Belgique saurait qu'elle a 8 ou 9 milliards qui arrivent chaque année uniquement sur la transition. L'idée n'est pas de toucher à la BCE mais de créer une nouvelle filiale au niveau de la BEI (Banque européenne d'investissement).	
Mobiliser en Belgique, dès 2020, 500 millions EUR par an, nouveaux et additionnels à l'aide publique au développement, pour financer l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques dans les pays pauvres.	BE		l'aide publique au développement est avant tout basée sur un partenariat mûrement réfléchi et préparé entre les pays partenaires et notre pays devant répondre à leurs besoins et à nos domaines d'expertise. Enfin, il ne faut pas non plus oublier les investissements financés par bio en matière de développement durable dans les pays tiers.
Adopter un plan national énergie-climat intégré ambitieux permettant de mettre les objectifs de la Belgique en phase avec les engagements de l'Accord de Paris.	BE WBI	OUI	
Adopter dans chaque région un plan d'action pangouvernemental de long terme pour la transition socio-écologique et le développement durable.	BE WBI	oui, c'est déjà le cas avec le PNEC qui a été traduit en différents plans dans chaque entité fédérée. La wallonie a par exemple adopté la stratégie wallone pour le climat	
Mobiliser des ressources financières dans le cadre du mécanisme international de « pertes et préjudices » visant à dédommager les victimes de dommages climatiques.	UE	Nous appliquerons ce qui est prévu par l'accord de Paris.	
Développer une politique spécifique de protection vis-à-vis des déplacés climatiques et environnementaux.	UE BE		le statut de réfugiés est un statut très particulier s'appliquant dans des conditions bien définies. Le climat n'en fait pas partie. Le MR souhaite mettre en place de meilleures conditions d'accueil dans les pays limitrophes pour les personnes déplacées notamment en développant l'aide au développement et le travail des agences onusiennes PAM, unicef etc